



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les aides apportées aux étudiants depuis le début de la crise

MARS 2021

esr.gouv.fr

etudiant.gouv.fr



**Préserver l'avenir c'est,
avant toute chose, préserver
la jeunesse.**

Les étudiants subissent de plein fouet les conséquences économiques, sociales et psychologiques de la crise sanitaire.

Depuis le début de la crise sanitaire, le Gouvernement a donc déployé des aides inédites pour accompagner les étudiants sur plusieurs fronts dans cette période difficile.

L'avenir se conjugue au présent dans l'action gouvernementale.

Frédérique Vidal

Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

1.	Une mobilisation sans précédent du Gouvernement pour lutter contre la précarité étudiante	4
2.	Favoriser l'accès aux produits de première nécessité	7
3.	Garantir une continuité pédagogique et préserver la qualité des diplômes	9
4.	Maintenir un lien social et accompagner les étudiants les plus fragiles	13
5.	Mise en visibilité des actions en faveur des étudiants sur la plateforme <i>1jeune1solution</i>	16
6.	Actions des collectivités en direction des étudiants durant la crise sanitaire	18
7.	Un suivi renforcé de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures	20



**Une mobilisation sans
précédent du Gouvernement
pour lutter contre la précarité
étudiante**

Le versement de plusieurs aides financières ponctuelles depuis mars

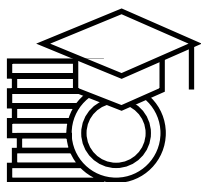
+39%
d'aides versées
depuis le 1^{er}
janvier 2021

- Doublement du fonds des aides d'urgences Crous qui bénéficient à tous les étudiants, boursiers ou non boursiers. Objectif : être en capacité de répondre aux besoins de 100 000 bénéficiaires en 2021.
- Beaucoup d'aides ont concerné les étudiants boursiers. Toutefois, la crise a touché également les étudiants issus de familles modestes « classe moyenne » et les étudiants internationaux. C'est pourquoi le gouvernement a simplifié les démarches d'accès aux aides d'urgence ponctuelles délivrées par les Crous (jusqu'à 500 € délivrés par le DG du Crous après une instruction sociale simplifiée et rapide, avec un contrôle *a posteriori* par la commission *ad hoc*), augmenté les montants pouvant être versés à l'étudiant (d'une base échelon 1 à une base échelon 2) et accru massivement le fonds pour que le double d'étudiants puisse en bénéficier (aide également accessible aux étudiants en soins infirmiers par exemple). C'est donc à la fois sur le volume de bénéficiaires et sur le montant que le MESRI renforce sa politique d'aides d'urgence.
- En parallèle, les établissements continuent de mobiliser la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour accompagner les étudiants (aide alimentaire, accès aux soins, fracture numérique...).
- Aide exceptionnelle à la perte d'emploi ou de stage et aide aux Ultramarins de 200€.
- Versement exceptionnel d'un mois de bourse sur les critères sociaux (BCS) si report d'examen ou de concours (mesure au printemps dernier).
- Versement des bourses aux étudiants dont le stage a été décalé entre septembre et décembre : 11 500 bénéficiaires.
- Aide ponctuelle de 150€ versée à tous les étudiants boursiers début décembre : plus de 750 000 bénéficiaires.
- Révision de la situation des étudiants boursiers lorsque les ressources familiales ont baissé de fait de la crise au dernier trimestre 2020.

doublement
du fonds des aides
d'urgences Crous
100 000
bénéficiaires en 2021



Des mesures complémentaires afin de maintenir le niveau de vie des étudiants



- Revalorisation des bourses sur critères sociaux sur l'inflation pour la deuxième année consécutive (1,2%) : plus de 750 000 bénéficiaires.
- Gel des droits d'inscription.
- Renforcement de prêts-études garantis par l'État (Plan de relance) : augmentation du nombre de bénéficiaires avec un objectif de 60 000 bénéficiaires potentiels en 2021.
- Exonération du préavis des loyers Crous pour le mois d'avril pour les étudiants ayant quitté leur logement en cité U en mars.
- Gel des loyers dans les cités universitaires.

1,2 %
augmentation
des bourses pour
la deuxième année
consécutive

Des mesures fortes pour favoriser la réussite et le lien social



21 600
emplois étudiants

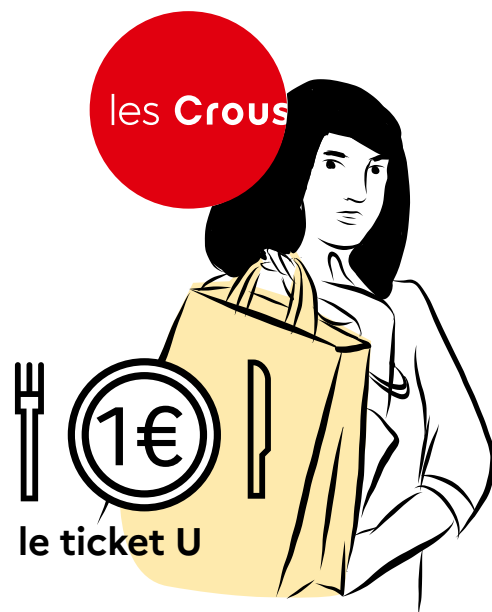
- La création de plus de 21 000 emplois étudiants est un geste de confiance important fait à la jeunesse en renforçant le soutien et la solidarité par les pairs dans cette période exceptionnelle. La ministre entend par ces emplois accompagner massivement tous les étudiants, tout en permettant à plus de 21 000 d'entre eux de disposer d'un emploi étudiant adapté à la réussite académique.
- Ce sont jusqu'à 20 000 nouveaux tuteurs qui participent de l'accompagnement pédagogique des étudiants et font le lien avec les enseignants et les services (scolarité, santé, sociaux...).
- Création de 1 600 référents étudiants dans plus de 750 cités U Crous pour permettre à tous les résidents de maintenir un lien social.



**Favoriser l'accès aux produits
de première nécessité**

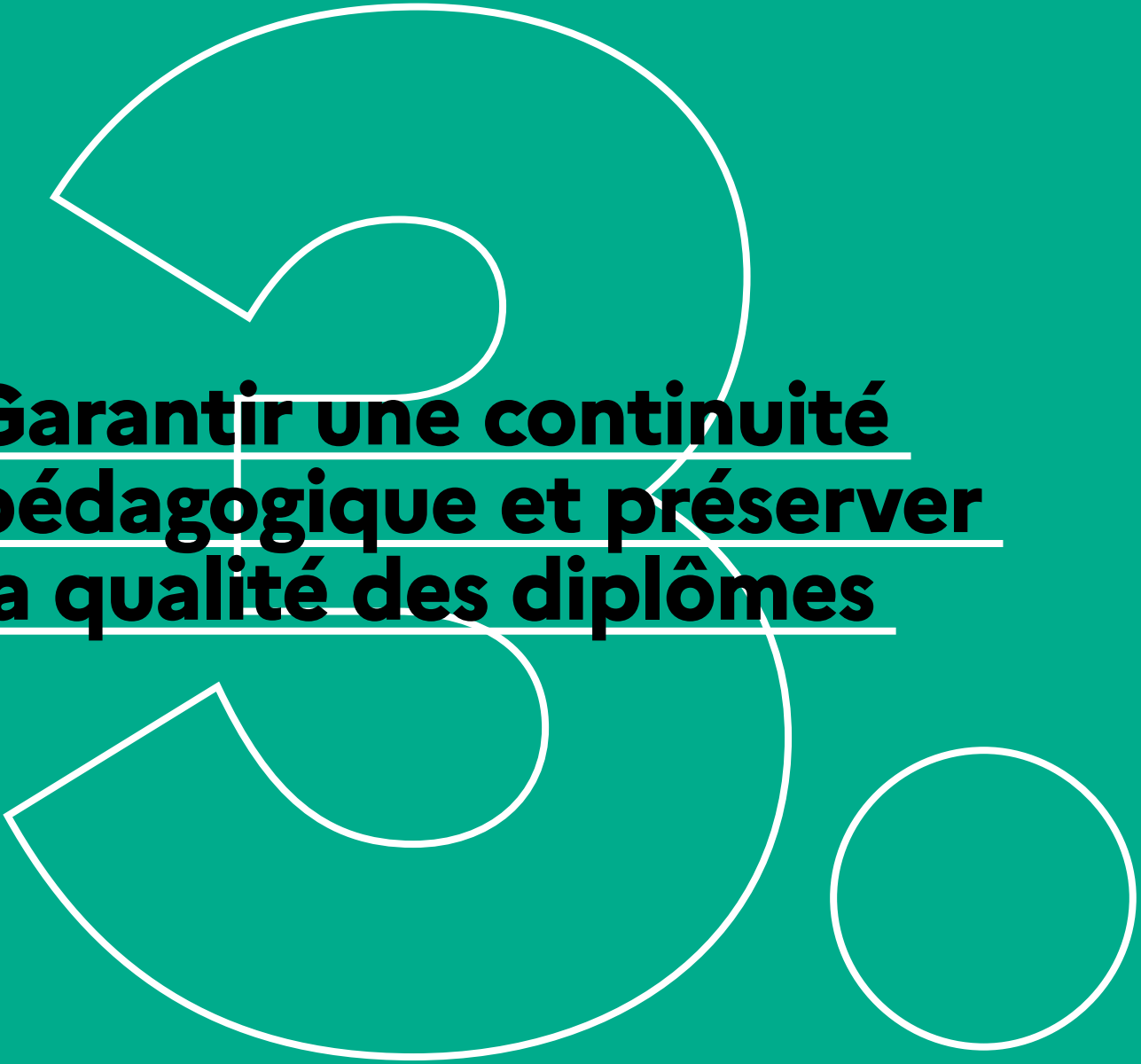
→ Mis en place pour les étudiants boursiers lors du premier confinement, le ticket U à 1€ concerne depuis le 25 janvier 2021 tous les étudiants, boursiers ou non boursiers, nationaux ou internationaux, conformément au souhait du Président de la République et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Tous les étudiants bénéficient donc d'un repas à 1€ dans les restaurants et cafétérias des Crous (au lieu de 3,30€).

→ Chaque étudiant peut acheter jusqu'à 2 repas pour tenir compte du couvre-feu (et plus de deux repas pour les week-ends). Les repas sont proposés en vente à emporter dans plus de 500 points de distribution des Crous. Et depuis le lundi 8 février, les restaurants universitaires peuvent à nouveau accueillir, progressivement et dans le cadre d'un protocole sanitaire strict, les étudiants afin qu'ils puissent se restaurer à l'intérieur, dans les salles qu'ils avaient l'habitude de fréquenter. Les étudiants pourront payer avec les moyens de paiement de leur choix (carte Izly, CB, espèces) et doivent disposer d'un compte Izly. Chaque semaine, près de 500 000 repas sont servis aux étudiants depuis la mise en œuvre de la mesure.



→ Établissements d'enseignement supérieur et Crous mobilisent la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) afin d'accompagner financièrement les étudiants, en direct ou via les associations étudiantes et mobilisent leurs locaux disponibles afin de faciliter les distributions alimentaires et de produits d'hygiène. Par ailleurs, le ministère a orienté le soutien qu'il apporte aux associations pour favoriser les actions d'aide alimentaire et participer au financement des épiceries sociales et solidaires sur les campus.

Enfin, parce que le soutien aux étudiants doit se faire sous toutes ses formes, les résidences universitaires des Crous et les services de santé universitaires seront équipés dans les prochaines semaines en distributeurs de protections hygiéniques gratuites et respectueuses de l'environnement. À partir de la rentrée de septembre, l'objectif est que 1500 distributeurs soient déployés sur l'ensemble des campus universitaires.



**Garantir une continuité
pédagogique et préserver
la qualité des diplômes**

Un retour progressif en présentiel pour tous les étudiants

- Dès l'été, le MESRI a travaillé sur un protocole sanitaire très strict avec la communauté universitaire afin de permettre le retour des étudiants en présentiel et de ne basculer en distanciel que lorsque la situation sanitaire l'exigeait. Pour accompagner la rentrée universitaire, un appel à projets «hybridation des formations d'enseignement supérieur» a été lancé afin de permettre aux établissements d'enseignement supérieur et à leurs étudiants de poursuivre leurs études, quelle que soit l'évolution de la situation sanitaire ; 40 millions d'euros ont été débloqués pour financer 34 projets.
- Contrairement au 1^{er} confinement, les universités n'ont pas fermé. Les bibliothèques universitaires, les salles de ressources, les salles informatiques, les services administratifs et de santé universitaire étaient accessibles et les TP se sont poursuivis dans le cadre d'un protocole sanitaire strict et d'une autorisation du recteur de région académique.
- Les contrats doctoraux ont été prolongés en raison de la crise pour un coût de 27,8 M €.
- Suite à un échange entre le Premier ministre, la ministre, les conférences d'établissement et le CNOUS le 4 décembre 2020, un courrier a été envoyé à l'ensemble des chefs d'établissements d'enseignement supérieur pour leur annoncer la reprise progressive des cours en présentiel dès le 4 janvier pour une partie des étudiants qui ont été identifiés par les établissements, avec une attention particulière portée aux étudiants internationaux, ceux en situation de handicap ou en situation de précarité numérique.
- Dès début janvier, la ministre a annoncé qu'en complément de la poursuite des enseignements pratiques autorisés et des groupes accueillis sur convocation, la reprise des travaux dirigés en présentiel pour les étudiants de première année post-baccalauréat, selon des jauges pour les salles d'enseignement permettant de s'assurer du respect des règles sanitaires. Ce retour est effectif depuis le 25 janvier.
- Enfin, conformément à ce qui a été annoncé par le Président de la République, tous les étudiants, quel que soit leur niveau, peuvent revenir progressivement en présentiel. Ainsi, les établissements universitaires accueillent désormais les étudiants l'équivalent d'une journée par semaine en gardant une limitation de leur jauge globale de capacité d'accueil et en application d'un protocole sanitaire strict.
- Dans l'attente du bénéfice de la campagne de vaccination en population générale et au sein de la population universitaire en particulier, le contrôle et la surveillance de l'épidémie de SARS-CoV-2 reposent sur le renforcement de la stratégie « Tester-Alerter-Protéger » (TAP) à laquelle participent activement les établissements dans l'enseignement supérieur. Le dispositif de dépistage individuel quotidien est organisé par les établissements en s'appuyant sur les services de santé universitaires (SSU) renforcés par des moyens matériels et humains (médiateurs de lutte-anti Covid). Des dispositifs de dépistage collectif en cas de cluster ou de nécessité épidémiologique locale le complètent. L'organisation de cette réponse sanitaire est basée sur une coordination entre les universités et leur SSU, les rectorats et les ARS.

Une action pour aménager les conditions de réalisation des stages étudiants et assurer la diplomation

- La priorité du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est de maintenir, dans toute la mesure du possible, la tenue des stages étudiants, qui sont essentiels pour l'insertion professionnelle.
- Comme au printemps 2020, une circulaire du 15 février permet toutefois aux établissements d'en aménager les modalités pour tenir compte de la situation sanitaire. Les mesures sont diverses : remplacement de stages en présentiel par des stages en distanciel, assouplissement des conditions de déroulement des stages (forme du stage, modalités de validation du stage, allègement de la période pendant laquelle peut être organisé le stage), possibilité de remplacer tout ou partie du stage par un autre dispositif.
- Des mesures spécifiques sont prises pour les stages en BTS pour lesquels des aménagements pourront être adaptés localement selon les secteurs et les territoires, y compris par des mises en situation professionnelle dans l'établissement scolaire.
- Il a été demandé aux recteurs de mobiliser localement leurs partenaires, entreprises et collectivités territoriales, pour développer l'offre de stages ; au niveau national, à compter du début mars, la plateforme **1jeune1solution** propose une offre de stages pour les étudiants en agrégeant de nombreuses ressources jusque-là dispersées.



**Une large part du plan de relance
est consacrée à l'amélioration
des conditions de vie
et d'études des étudiants,
avec plusieurs volets**

180 M€
pour la création
de places dans
l'enseignement
supérieur

plus de
250 M€
pour les Crous

- Rénovation thermique des bâtiments de l'ESR. Sur une enveloppe de 2,7 Md€, 1,3 Md€ seront consacrés à un peu plus de 1 000 projets de rénovation dans l'ESR dont plus de 250 M€ dédiés à la rénovation des logements étudiants et des restaurants universitaires du réseau des œuvres. C'est un signal fort envoyé aux étudiants pour améliorer leurs conditions de vie et de formation.
- Création de places dans l'enseignement supérieur : 180 M€ sur 2 ans dont 60 M€ en 2021.
- Hybridation de formations : 35 M€ sur deux ans s'ajoutant aux 21 M€ financés directement par le SGPI pour aider les établissements à développer l'offre d'hybridation sur des cursus complets et diplômants et permettre à chacun de poursuivre ses études, indépendamment de l'évolution de la situation sanitaire.





**Maintenir un lien social
et accompagner les étudiants
les plus fragiles**

- Le MESRI a également mis en place de nombreuses mesures sur le front de l'accompagnement humain afin de répondre à la souffrance psychologique des étudiants.
- Les services de santé universitaire et les services sociaux sont restés pleinement accessibles et jouent un rôle déterminant auprès d'eux. Certains ont constaté une hausse jusqu'à 30% des consultations en psychologie.
- Afin de renforcer cet accompagnement, le Gouvernement a souhaité renforcer l'accompagnement par des psychologues en doublant le nombre de psychologues disponibles dans les SSU (80 nouveaux psychologues à recruter). 60 travailleurs sociaux seront également recrutés dans les Crous, et cela jusqu'à la fin de l'année 2021. Là aussi, la ministre a entendu faire confiance aux étudiants en soutenant la prévention par les pairs : référents en cité universitaire et tuteurs sont autant de points de contact avec les étudiants à même de les orienter vers les services compétents ou en cas de nécessité donner l'alerte.
- Le MESRI et le MSS ont également apporté leur soutien financier à la plateforme téléphonique - service d'écoute des étudiants, **Nightline**.
- Enfin, afin de permettre à tous les étudiants de consulter des psychologues de ville, le MESRI (en lien avec le MSS) met en œuvre des mesures d'accompagnement psychologique : le dispositif « Accompagnement Psy Etudiant ».

Recrutement de

80

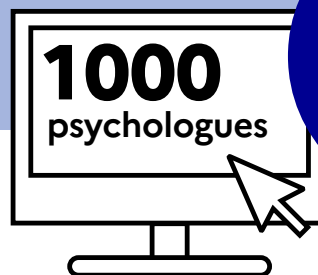
psychologues

60

**travailleurs
sociaux**

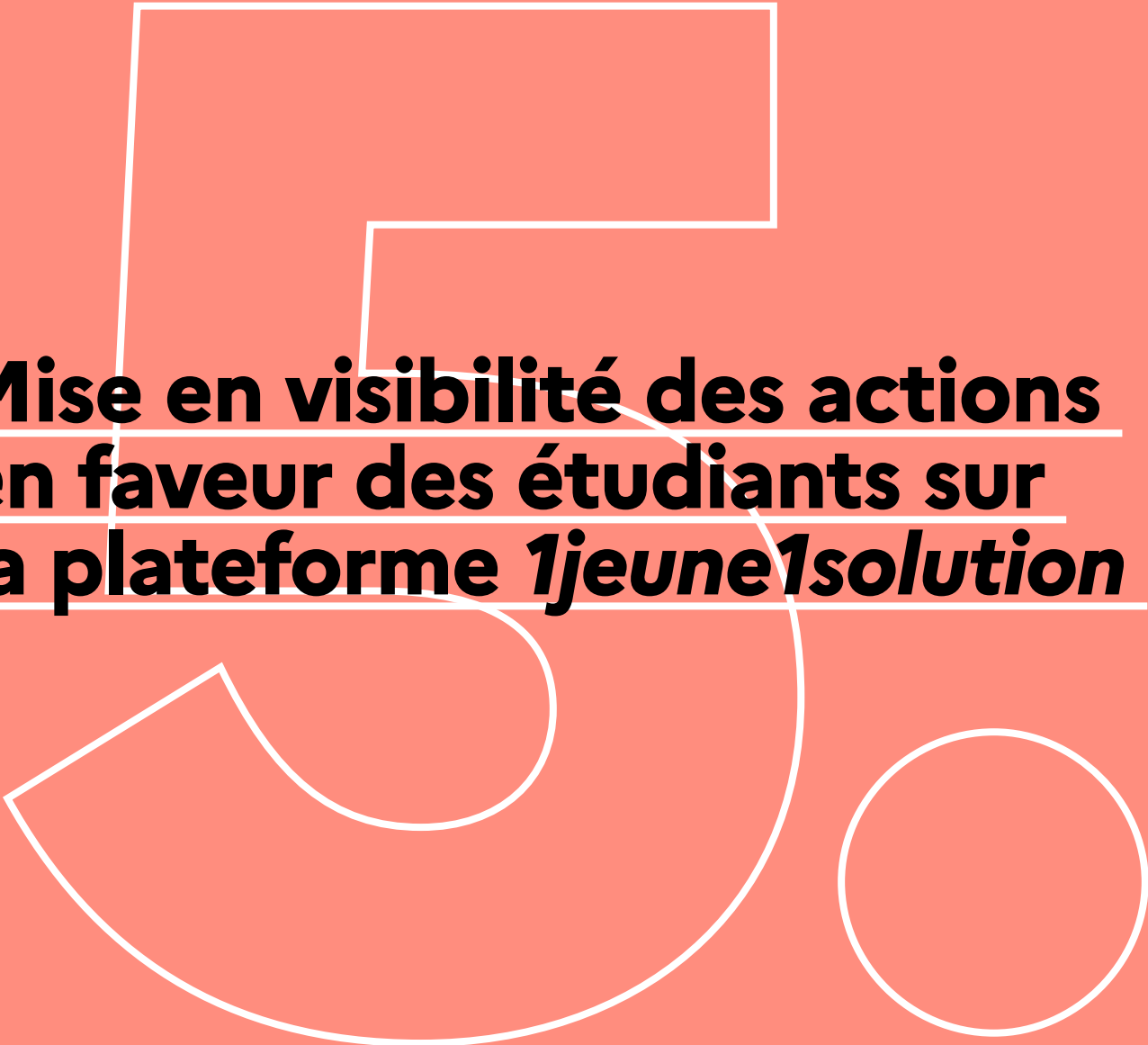


Dispositif Accompagnement Psy Etudiant, les principes :



La plateforme
sera accessible
à tous les
étudiants
à partir du 8
mars 2021

- Intégrer l'étudiant ayant besoin d'un soutien psychologique dans un parcours de soin avec une consultation par le SSU ou un médecin généraliste qui décide de son orientation vers un psychologue.
- Les psychologues participant à la démarche répondent à un profil de poste défini par la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie.
- Jusqu'à trois séances de psychologue, renouvelables après un nouvel avis médical.
- Prise en charge intégrale (pas d'avance de frais et 30 euros pour une séance de 45 minutes).
- Les séances peuvent s'effectuer en présentiel ou en téléconsultation.
- A tout moment l'étudiant peut être orienté vers un parcours de soins médicaux spécialisés (centre médicopsychologique, prise en charge médicale spécialisée ...).
- Le secret médical est garanti et seul le médecin ou le SSU est destinataire des comptes-rendus.
- Une plateforme nationale sera mise en place début mars et permettra de dématérialiser totalement le processus d'orientation (SSU, médecin généraliste) vers le psychologue en respect du secret médical
www.santepsy.etudiant.gouv.fr
Près de 1000 psychologues se sont inscrits sur cette plateforme (mise à jour : 27/02).
- Dans 4 départements (Bouches du Rhône, Landes, Haute-Garonne, Morbihan), les consultations de psychologues conventionnés avec des maisons de santé pluri-professionnelles sont remboursées par la CNAM dans le cadre d'une expérimentation initiée par le ministère des Solidarités et de la Santé. Dès à présent, les étudiants peuvent bénéficier de ce dispositif dans ces départements. Si ces modalités venaient à être étendues sur le territoire, les équipes médicales des services de santé universitaires auraient vocation à orienter les étudiants vers des psychologues identifiés par l'assurance maladie.



**Mise en visibilité des actions
en faveur des étudiants sur
la plateforme *1jeune1solution***

1jeune1solution :

→ Dans le cadre du plan **1jeune1solution** annoncé par le Premier ministre en juillet 2020, une **plateforme** a été élaborée par le ministère du Travail pour donner à voir l'ensemble des mesures gouvernementales mobilisables pour les jeunes. Dans ce cadre, 3 type d'actions sont engagées :

- A partir du 1^{er} mars 2021, une offre de stages dédiés aux étudiants y sera proposée ;
- A partir du 1^{er} mars 2021, la liste des aides aux étudiants qui sont mobilisables avec des liens vers les organismes assurant l'instruction de ces aides ;
- A compter du mois d'avril, un simulateur d'aide sera proposé sur lequel l'étudiant pourra retrouver les aides disponibles.

→ Cette mise en visibilité s'accompagne d'un renforcement de la coopération entre les académies, les établissements d'enseignement supérieur, les acteurs du service public régional de l'orientation et ceux du service public de l'emploi.

Des initiatives locales qui s'inscrivent dans la dynamique 1jeune1solution et amplifient la mobilisation de l'Etat

Quelques exemples :

→ En Alsace, le MEDEF et l'Université de Strasbourg ont lancé l'opération « 1 entreprise 1 jeune 1 diplôme » visant à faciliter l'obtention par les étudiants d'un stage ou d'une alternance.

→ En Gironde, la Confédération des petites et moyennes entreprises a mis en place un dispositif « 1 étudiant 1 entreprise » dans le but de diminuer l'isolement des étudiants en proposant d'accueillir une ou deux fois par semaine un étudiant en lui proposant un espace pour travailler, échanger sur l'activité de l'entreprise ou utiliser des outils numériques.

→ La métropole de Lyon propose 1 000 stages supplémentaires et la Région Auvergne Rhône Alpes 10 000 stages.





Actions des collectivités en direction des étudiants durant la crise sanitaire

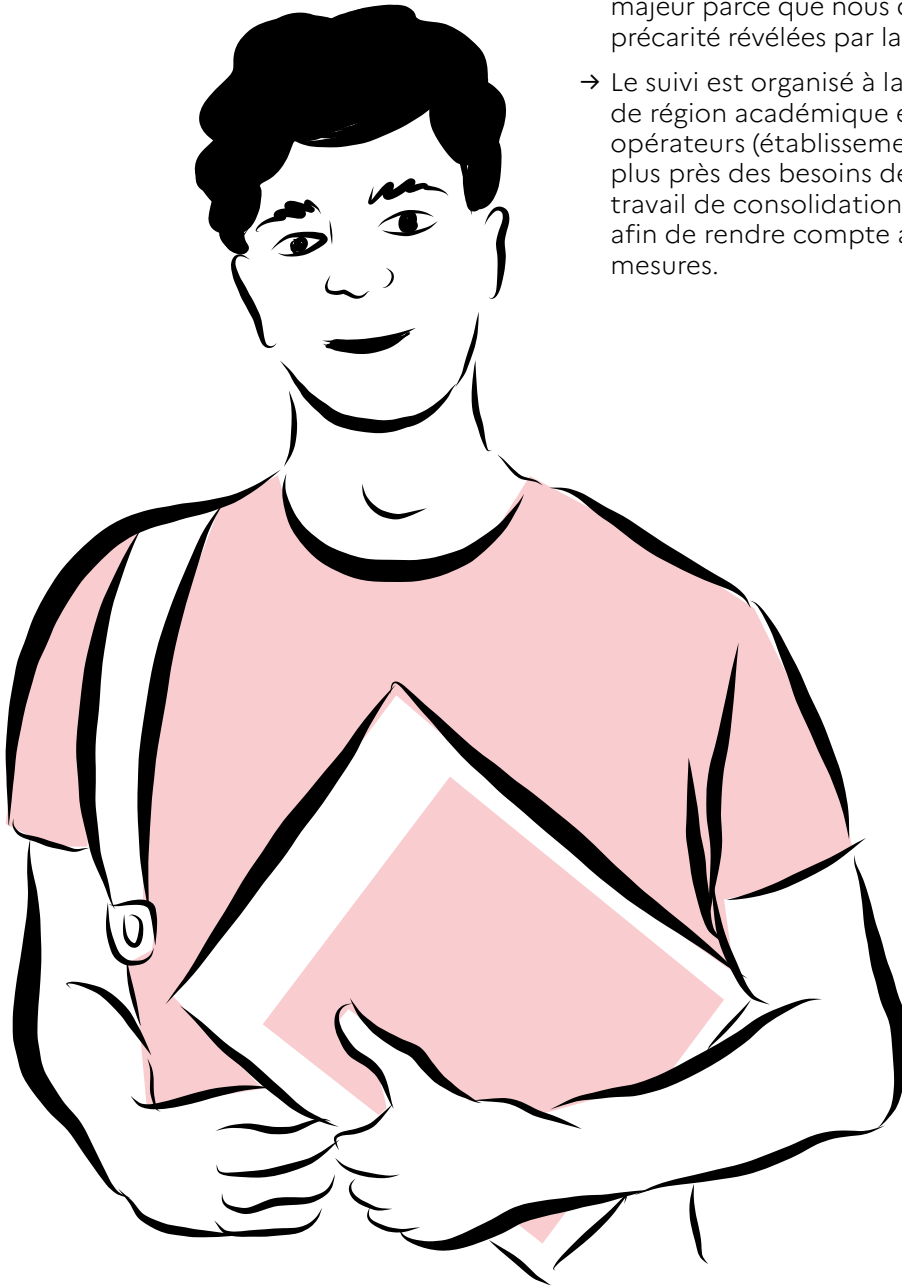
- Depuis le début de la crise sanitaire, les collectivités territoriales (régions et métropoles notamment), ont renforcé leur soutien aux étudiants en attribuant des financements exceptionnels aux établissements d'enseignement supérieur et aux Crous, par des contributions financières ou en nature afin de lutter contre les difficultés financières, lutter contre la précarité numérique, proposer de l'aide alimentaire en lien avec le tissu associatif, financer du tutorat, financer du soutien psychologique.
- Dans l'objectif de placer l'étudiant au cœur des préoccupations, l'enjeu est d'instaurer, à l'échelle territoriale, une coordination entre les établissements, les associations étudiantes et les collectivités territoriales.
- L'enjeu est de construire une articulation efficace et lisible des diverses initiatives. Cette coordination territoriale peut prendre plusieurs formes selon les réalités de terrain et les sites concernés (conférence territoriale ou régionale) afin de faire connaître les mesures et de faciliter leur mise en œuvre, dans une logique de complémentarité entre les établissements et les collectivités territoriales.
- Un courrier de la ministre adressé aux présidents et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur et aux directeurs généraux des Crous les invite à travailler avec tous les acteurs impliqués pour la mise en place progressive de cette coordination. Les recteurs de région académique accompagneront dans la mise en place de ce dialogue.
- En symétrie, les principales associations de collectivités (Régions de France, Association des Maires de France, France Urbaine, Villes de France, Associations des villes universitaires de France, Assemblée des départements de France) ont également été sollicitées par le ministère pour rechercher une meilleure coordination de l'action publique au service des étudiants et des territoires.





**Un suivi renforcé de la mise
en œuvre de l'ensemble
des mesures**

- La mise en œuvre effective de l'ensemble des mesures décidées par le Gouvernement et en direction des étudiants est un enjeu majeur parce que nous devons répondre à toutes les formes de précarité révélées par la crise sanitaire.
- Le suivi est organisé à la fois au niveau territorial par le recteur de région académique et ses services, qui accompagnent les opérateurs (établissements et Crous) pour une mise en œuvre au plus près des besoins des territoires et, au niveau national, par un travail de consolidation des remontées des régions académiques afin de rendre compte au niveau national de l'effectivité des mesures.





MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



esr.gouv.fr

etudiant.gouv.fr